

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. | IV Un bienfait de Pie X: Une guérison miraculeuse. — V Congrégation de Notre-Dame: Véture et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 21 septembre

On annonce:

La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs (remise à demain).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 21 septembre

Fête de saint MATHIEU, double de 2e cl.; mém. du 19e dim.; préf. des Ap.; dernier Ev. du dim. — II vêpres de saint Matthieu (hymne **Exsultet** avec la doxologie de Notre-Dame des Sept-Douleurs (**Jesu tibi... Qui passus es...**); mém. 1o de N.-D. des Sept-Douleurs (I v.), 2o du dim., 3o de saint Thomas de Villeneuve (I v.) seulement.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 28 septembre

Diocèse de Montréal. — Du 27 septembre, saint Elzéar.

Diocèse d'Ottawa. — Du 24 septembre, Notre-Dame de la Merci (Huberdeau); du 27, saint Adolphe (Howard).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 27 septembre, saint Damien (Bedford).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 22 septembre, saint Maurice; du 23, sainte Thècle.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 27 septembre, saint Adolphe (Dudswell).

Diocèse de Valleyfield. — Du 26 septembre, sainte Justine (Newton).

Diocèse de Pembroke. — Du 24 septembre, Notre-Dame de la Merci (Bancroft).

Diocèse de Joliette. — Du 23 septembre, saint Lin; du 24, Notre-Dame de la Merci; du 25, saint Cléophas; du 27, saint Cosme et saint Damien.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi,	22 septembre.	— Saint-Philippe-de-Laprairie.
Mercredi,	24	— Verchères.
Vendredi,	26	— Saint-Anselme.
Dimanche,	28	— Sainte-Thérèse.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, août 1913.



ES jours de la canicule sont à Rome des jours de morte saison. Tous ceux qui peuvent s'absenter vont à la montagne, à la mer, dans des villes d'Italie, où l'air n'est point enflammé, les nuits plus fraîches, et par conséquent plus reposantes. Cet exode général, qui n'est pas seulement propre à Rome, mais s'y montre avec plus d'intensité qu'ailleurs, arrête sinon la vie publique, au moins certaines fonctions de cette vie.

Le roi Humbert a été assassiné à Monza, à la fin de juillet, et la Cour d'Italie faisait chaque année célébrer à cette date au Panthéon un grand service solennel pour l'âme du défunt. Mais l'époque où il se faisait gênait considérablement les habitudes romaines. Ministres et députés étaient en vacances, la plupart des personnages officiels avaient quitté

Rome et devaient y revenir pour cette cérémonie. Le roi lui-même, qui vivait à cette époque dans un de ses châteaux du Piémont, ordinairement Raconniggi, près de Turin, était forcé d'interrompre sa villégiature pour rendre ces derniers devoirs à son père. On le fit cependant pendant quelques années. Puis il fut décidé qu'à cause de la gêne occasionnée par ce service à cette époque, on le transporterait à une autre date, et on choisit celle du 14 janvier qui était le jour de naissance du défunt roi Humbert. Depuis ce moment, tout le monde officiel italien peut prendre en paix des vacances qu'il a plus ou moins bien gagnées.

— Le pape Pie X a heureusement dépassé la date fatidique que des prophètes de mauvais augure avaient assignée, sans consulter les desseins de Dieu, à son pontificat. Il ne devait, d'après ces prophéties, régner que neuf ou dix années au plus, et au 4 août il est entré en bonne santé dans la onzième année de son pontificat. C'est plus que la moyenne de la vie des papes prises dans l'ensemble, qui est de sept années, mais ce n'est pas encore celle de la vie des papes des deux derniers siècles, qui est de quatorze ans. L'élévation de cette moyenne est due aux Papes qui ont régné vingt ans et plus. Clément XI, Pie VI, Pie VII, Pie IX, Léon XIII, ont largement contribué à élever cette moyenne. Il est clair que cette manière de compter ne dit pas grand chose, de même que lorsque les statisticiens ont calculé la fortune moyenne des habitants d'un pays, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de riches ni de pauvres. A de longs pontificats peuvent en succéder d'autres beaucoup plus courts. Mais on peut cependant dire que dans ces deux derniers siècles, la moyenne du règne de chaque pape est bien plus considérable que dans les siècles antérieurs.

Le pape Léon XIII est mort le 20 juillet, le pape Pie X a

été couronnée le 9 août, d'où, suivant les règles du cérémonial, on devait tenir le 20 juillet et le 9 août les deux *chapelles*, l'une pour les funérailles, l'autre pour le couronnement. Mais à cette époque de l'année, Rome, je l'ai dit plus haut, est presque déserte. Les cardinaux, qui se font un devoir d'y assister, sont obligés de modifier tous leurs projets ou de revenir. Le Pape, ne voulant pas rendre trop dur à accomplir le devoir de ces cardinaux et des prélats, a transporté ces deux *chapelles* à une autre époque de l'année où tout le monde est à Rome et peut assister à ces cérémonies sans troubler l'économie de ses vacances.

* * *

En ce temps de canicule, les nouvelles n'abondent pas, et cependant nous avons eu un incident dont la presse italienne et étrangère s'est emparée, et dont elle a minutieusement décrit tous les incidents. Il y a eu une mutinerie dans la Garde-Suisse. Ces enfants de l'Helvetie dont la fidélité au Saint-Siège est traditionnelle et qui pour une maigre solde viennent passer au service du Souverain-Pontife les plus belles années de leur jeunesse se sont révoltés et ont refusé de monter la garde. Le colonel commandant du corps était en congé régulier, le capitaine n'a pas su prendre de haute main la situation, bref s'il n'y a pas eu révolte, au sens que l'on donne ordinairement à ce mot, il y a eu mutinerie.

— Que des soldats, et même des Suisses, soient mécontents, cela se voit, et la garde qui veille à la porte de Bronze n'a point d'immunités particulières sous ce rapport. Ce n'est point d'ailleurs la première fois que pareil fait lui arrive. A l'élection d'un pape, il y a, de par les traditions, des sommes d'argent assez considérables à verser aux employés de la

Cour pontificale et parmi ceux-ci est la Garde-Suisse qui doit recevoir une gratification. Quand Léon XIII fut élu, elle en avait peut-être perdu le souvenir, le pape Pie IX ayant régné 32 ans, mais il était inscrit sur les livres du corps. Le pape Léon XIII avait rogné sur toutes ces gratifications, et naturellement la Garde-Suisse eut sa part de ces économies. Mais elle ne prit pas la chose comme elle aurait pu et dû le faire. Ces gratifications étaient sacrées par l'usage. Peu lui importait que le Saint-Siège fut riche ou pauvre; il fallait qu'il payât, sinon plus de services. La question était embarrassante, et comme Léon XIII ne voulait pas avoir de difficultés, surtout aux premiers temps de son pontificat, il cèda aux réclamations qui lui étaient faites, et paya les gratifications des gardes suisses d'après l'ancien tarif.

— Cette fois la mutinerie de ce corps armé ne provient pas du même motif. Les gardes se plaignent de la sévérité du colonel-commandant, de ce que les exercices sont trop nombreux, qu'ils prennent un temps qu'ils passeraient plus agréablement dans les *osterie* du *Borgo*. On savait que le commandant Répond était arrivé avec des idées de réforme. Il les avait soumises au Souverain-Pontife qui les avait approuvées. Il estimait que la Garde-Suisse n'était point seulement un corps de parade, mais devait être une compagnie de soldats bien instruits, très disciplinés, parfaitement habitués aux managements des armes et à tout ce qui concerne leur état de soldat. Avant lui, le corps était plutôt décoratif, et le service de garde accompli, les soldats déposaient l'uniforme, revêtaient des vêtements civils et étaient presque complètement libres de leur temps. Le nouveau commandant fut plus sévère. En dehors des gardes, les Suisses eurent de nombreux exercices. Il les pla à la discipline militaire, interdit les sorties trop fréquentes, consigna au corps

certaines austerie du *Borgo* où les gardes ne pouvaient trouver que de mauvaises fréquentations. Ces diverses mesures causaient un sourd mécontentement. Toutefois les gardes en comprenaient en général la justesse et, s'ils s'en plaignaient, ils s'y soumettaient. Il a fallu que quelques meneurs vinssent donner corps et âme à ces plaintes latentes et poussassent les soldats à la mutinerie déclarée.

— Le Pape expulsera les meneurs, surveillera d'une façon plus attentive le recrutement de ce corps, et s'il fallait arriver à cette mesure, n'hésitera pas à le dissoudre, soit pour en former un autre avec les hommes des cantons catholiques suisses, soit pour rompre complètement avec la tradition de la Garde-Suisse.

— Tout ce qui touche le Vatican offre aux journalistes un grand intérêt et ceux-ci savent parfaitement bien que les nouvelles qu'ils en donnent, vraies ou fausses, seront toujours lues avec avidité par le gros public. Ce dernier ne désire pas seulement connaître les faits, mais comme le Vatican est une cour fermée, il a le désir de pénétrer à travers ses murailles pour avoir de l'inédit, les dessous de scène, etc. Cela ne suffirait peut-être pas à expliquer le sentiment d'intense curiosité qui s'est emparé du public en apprenant ces événements. Les journaux italiens spécialement ont fait de la question de la Garde-Suisse un sujet inépuisable de chronique. Et il y a à cela un motif spécial, peu connu, mais qui n'est point cependant difficile à deviner.

— Le Pape a pour son service quatre corps différents. Les gardes nobles, attachés, plus spécialement à sa personne, les gardes suisses, à qui est confiée la garde des portes du Vatican

et celles de l'antichambre pontificale, les gendarmes, chargés d'assurer le service intérieur et enfin les soldats de la Garde Palatine. Ce dernier corps, composé de quatre compagnies, est formé de volontaires qui ne reçoivent pas de traitement du Souverain-Pontife. Il stationne les jours d'audience dans le grand salon carré qui se trouve après la salle dite des gendarmes et celle des *arazzi*. Quand le Pape va à un consistoire, ou à Saint-Pierre, pour une fonction solennelle, il est chargé du service d'ordre, fait la haie sur le parcours du Souverain-Pontife. Comme il n'est point payé, son service est intermittent et il l'accomplit par dévouement pour le Saint-Siège, et celui-ci le comble plus de faveurs spirituelles que de grâces temporelles.

Il n'est un mystère pour personne que les Romains voient je ne dirai pas d'un mauvais oeil, mais d'un oeil jaloux le service de la Garde-Suisse. Ce sont des étrangers qui gardent le Souverain-Pontife, et leur poste devrait leur appartenir. De là désirer le remplacement de la Garde-Suisse par une Garde-Palatine italienne et payée, il n'y a pas loin. Aussi a-t-on habilement profité des derniers incidents qui se sont produits, et cherché à les exploiter dans ce sens. Voilà un des motifs secret, mais à mon avis très réel, de tout le tapage fait autour de ces incidents.

* * *

— On a agité il y a quelque temps une question sur les chanoines et chapelains de la Santa Casa de Lorette. Mgr della Casa avait écrit en italien un petit opuscule dans lequel il soutenait que les chapelains de la Santa Casa étaient, de par une bulle de Jules II *familiare e commensales Summi Pontificis*, c'est-à-dire appartenaient à la famille pontificale avec, naturel-

lement, participation aux privilèges dont jouit ce corps. Parmi ces privilèges étaient la soutane violette et le titre de Monseigneur. De plus, comme les membres de la famille pontificale peuvent porter leurs insignes *ubique terrarum*, et sans l'assentiment de l'Ordinaire, il en concluait que les chapelains de la Santa Casa jouissaient partout des mêmes privilèges. L'ouvrage passa inaperçu en Italie, mais M. le chan. Dissard, ancien vicaire-général de Laval, et qui était chapelain de la Santa Casa, en ayant eu connaissance, le traduisit en français. Il était heureux de trouver cette occasion de relever ce corps de chapelains et de prouver par l'autorité d'un prélat italien, qui avait bien mérité de la Santa Casa et était au courant de ses droits et privilèges, que les évêques ne pouvaient interdire aux chapelains le port de la soutane violette, ni leur refuser le titre de Monseigneur. Il est à croire que les déductions de Mgr della Casa ne plurent pas à tous les évêques. Quelques-uns trouvèrent que, si les privilèges des membres de la famille pontificale ont leur raison d'être pour les ecclésiastiques attachés soit directement soit *ad honorem* à la famille pontificale, ces mêmes honneurs ne sauraient convenir à un chapitre qui avait le droit d'accueillir tous les ecclésiastiques dans son sein. Je sais bien que par un *motu proprio* de Léon XIII sur les chanoines, ceux-ci ne peuvent recevoir le titre d'un évêque étranger qu'avec la permission expresse de leur Ordinaire, mais ce décret s'appliquait-il aux chapelains de la Santa Casa et à un corps qui avait reçu des papes des privilèges considérables? Parmi ceux-ci il en est un peu connu. Les chanoines portent le rochet à manches rouges, mais les bénéficiers, de par un décret des rites, ont des transparents en soie bleu de ciel aux manches de leur rochet. Cette couleur bleue pour les manches du rochet est assez rare dans l'Eglise et rappelle la couleur bleue dont l'Espagne a le droit de se

servir pour les messes solennelles ou votives de l'Immaculée-Conception.

— Bref, la question fut portée au Saint-Siège, et un décret de la Congrégation des Rites a tranché le différend, mais non dans le sens indiqué par l'opuscule de Mgr della Casa. Le décret du 11 décembre 1912, de la Congrégation des Rites est rendu *de mandato Sanctissimi*, c'est-à-dire, par ordre exprès du Pape. Il expose que la Congrégation a minutieusement examiné tous les documents pontificaux se rapportant à la question et déclare deux choses. La première, c'est que les chanoines, bénéficiers et chapelains même honoraires de la Basilique et de la Sancta Casa de Lorette, s'appellent et sont réellement familiers du Souverain-Pontife et que, sous ce rapport, l'opuscule de Mgr della Casa est parfaitement justifié. Mais il ajoute que, comme tels, ils ne sont pas comptés parmi les prélats, camériers et chapelains du Souverain-Pontife et que pour ce motif, ils ne jouissent point des titres et privilèges accordés à ces corps. La conclusion est que les chapelains de la Santa Casa ne jouissent pas du titre de Monseigneur ni ne peuvent porter la soutane violette. S'ils ont ce privilège dans la basilique de Lorette, ils ne sauraient en user en dehors.

— Mais, dira-t-on, que signifie ce titre que rien n'accompagne? Quoiqu'il ne confère rien, aucun pouvoir, pas l'ombre d'une distinction honorifique, c'est cependant quelque chose. Quand un évêque est démissionnaire, il peut rester toujours comme tel. Ainsi Mgr le Nordez est toujours ancien évêque de Dijon. D'autres fois le Souverain-Pontife concède à ce prélat ainsi démissionnaire un autre siège titulaire. Que lui donne ce nouveau titre? Comme pouvoirs de juridiction absolument rien. Il lui est même défendu d'aller, sans permis-

tion du Saint-Siège, dans la ville dont il a le titre. Celui-ci n'ajoute rien aux honneurs qu'il possède déjà de par sa consécration, et que sa démission ne lui a nullement enlevés. Et cependant presque tous les évêques démissionnaires reçoivent un titre dans la liste de ceux qui étaient jadis *in partibus infidelium*. De même le titre de familier du Souverain-Pontife donne à celui qui en est nanti le droit d'appartenir à la famille pontificale. Au point de vue spirituel, il a une participation aux grâces que Dieu certainement répand avec plus d'abondance sur le Pape et ceux qui l'entourent et lui appartiennent. On s'honore de faire partie de la maison d'un souverain, d'un grand prince, quand bien même on n'en recevrait aucun avantage matériel. Or, il n'y a pas dans l'Eglise de plus haute dignité que celle du Souverain-Pontife, et par conséquent appartenir à sa famille est un grand honneur.

DON ALESSANDRO.

UN BIENFAIT DE PIE X

UNE GUERISON MIRACULEUSE



QUELQU'UN a dit : " Les pèlerinages ne sont plus dans nos mœurs. "

Que n'a-t-il pu voir, à Lourdes, le spectacle de ces derniers jours !

Que ne peut-il venir au Bureau des constatations en contrôler la raison certaine, péremptoire, le surnaturel !

Il n'y serait pas seul : deux cents médecins, cent cinquante évêques s'y sont déjà inscrits cette année.

Un docteur m'a dit, l'autre jour : " Venez voir une ravissante figure de miraculée ".

Et je suis allé, j'ai rencontré Alice Plessis, la petite repasseuse de 18 ans, du diocèse d'Amiens. Elle est venue, il y a quelques jours, affligée d'un douloureux mal de Pott. Le lendemain de son arrivée, elle s'agitait dans son lit d'hôpital, se disait guérie, voulait, dans la nuit, aller à la Grotte: on l'a recouchée. L'infirmière croyait à un coup de soleil reçu à la longue bénédiction des malades à la procession du Saint-Sacrement. Mais, le lendemain, Alice Plessis est venue au Bureau des constatations. Elle a laissé son carcan de plâtre, elle marche, elle mange, elle a déjà un air de santé superbe. Elle raconte sa maladie, son bien-être présent. Elle rit joyeusement, pendant que pleure son père à côté d'elle.

Une femme du peuple arrive. Elle vint, l'année dernière, douloureuse, infirme, avec d'horribles varices. Et tout cela fut fermé, cicatrisé, instantanément. Elle travaille, fait 12 kilomètres par jour pour aller à " ses ménages ". Elle conclut pittoresquement: " Puisque la Vierge ne m'a pas fait ren-tière, il faut bien *turbiner* ".

Gabriel Gargam entre un instant, calme, heureux. Il redit au docteur Boissarie comment il va, à travers la France et jusqu'à l'étranger, porter lui-même le récit de sa stupéfiante guérison.

Un médecin français sert d'interprète à un médecin allemand attentif à ces enquêtes.

Le docteur Boissarie, le docteur Cox, étudient, discutent, d'un mot bref, que seuls comprennent souvent les initiés, acceptent ou rejettent telle conclusion comme certaine ou insuffisamment prouvée.

A côté de moi, une jeune interne de Marseille chuchote: " Ce qu'il est difficile, ce docteur Boissarie! "

Pourquoi le directeur du Bureau des constatations ne le serait-il pas? A-t-on besoin ici de presser les faits pour en extraire le divin: *In ipso enim vivimus, movemur et sumus.*—En

lui nous vivons, nous agissons, semble dire l'oeil impassible du docteur Boissarie, qui dévisage les nouveaux arrivants, et, à les apercevoir, appelle deux miraculées d'antan : Mlle Jeanne Tuslanne et Mlle de Lascoups, coxalgiques maintenant pleines de vie et de force.

Mais un remous se produit dans l'assistance : le docteur Boissarie se lève et va au-devant de Mme de Beaumont, accompagnant son fils.

Je devine une brève émotion dans la voix du docteur lorsqu'il nous dit : " Des miraculés de la Sainte-Vierge, on en voit tous les jours, à Lourdes. Voici qui est bien plus fort, un miraculé du Pape ".

Geoffroy-Pierre de Toucheboeuf-Beaumont a 22 ans. Il est le cousin germain de Mlle de Lascoups, guérie de coxalgie, à Lourdes, en 1912. Et tous deux, sont là devant nous, pour l'instant.

Il a la figure fine, méditative, d'un adolescent qui longtemps aurait vécu poursuivant à lui seul un rêve intérieur. Sa mère raconte aujourd'hui son histoire.

"Il avait deux ans et demie lorsque des abcès lui perforèrent les tympans. Otite moyenne très douloureuse, qui aurait dû le laisser infirme à jamais, malgré les traitements de plusieurs spécialistes. Les tympans s'étaient bien reformés, mais tout couverts de nodosités, de cicatrices. Les osselets ankylosés refusaient leurs services. Les docteurs n'espéraient plus rien. L'un d'eux, un jour, parla d'une opération. La mère, désolée, lui demanda des éclaircissements. Le docteur lui-même hésita.

— Madame, il faudrait trépaner pour libérer les osselets et, encore, le résultat serait *dubitatif*.

La famille multipliait les pèlerinages à Lourdes, presque chaque année. Elle y vint encore, en 1912, sans résultat, au retour de la saison de Salies de Béarn.

Le jeune homme sombre, se désespérait, alors qu'il priait

toujours. Il voulut aller à Rome avec le pèlerinage d'août-septembre 1912, conduit par l'abbé Garnier. Ses compagnons de route remarquèrent ce jeune homme, souffrant, silencieux, qui, ne voulant pas montrer son infirmité, n'échangeait que de rares monosyllabes avec la mère éplorée l'entourant de mille tendresses.

Le malade et sa mère avaient foi dans le pouvoir des clés, la puissance du Pape, qu'avec Marie ils voulaient invoquer.

Ils se prosternèrent sous la bénédiction pontificale, à la réception générale des pèlerins de France; mais nulle amélioration ne vint récompenser leur fervente espérance.

Ils allaient repartir, quand, le 10 septembre, à 11 heures du matin, une bonté providentielle leur permit d'avoir deux cartes pour une audience particulière. Ils prirent place avec douze autres privilégiés dans la salle des réceptions, à côté du cabinet de travail du Saint-Père.

Le Saint-Père parut et, rapidement, passa devant le demi-cercle de ses heureux visiteurs, écoutant la supplique de chacun, les bénissant.

Il arrivait devant Mme de Beaumont.

— Saint Père, bénissez ma famille et guérissez mon fils, dit la mère émue.

Le Pape la regarda d'un ineffable regard de bonté, lui donna à baiser son anneau et passa.

— Saint-Père, daignez me guérir, supplia l'enfant, maintenant à genoux devant lui.

Et le Pape s'arrêta pour lui dire en français :

— Avez-vous la foi ?

Le Pape avait parlé à mi-voix.

L'enfant n'entendait pas, La mère répondit pour lui :

— Oui, Saint-Père, nous avons la foi.

Pie X s'était reculé d'un pas. Il ignorait tout de la maladie de l'enfant. De trois petits coups légers, il frappa sur la tête du jeune de Beaumont en murmurant :

— Oui, oui, oui.

Déjà Sa Sainteté bénit un autre assistant. Les fidèles présents n'ont rien entendu du court dialogue. L'abbé Garnier s'est simplement étonné de l'arrêt un peu plus long du Pape devant la mère et l'enfant.

Geoffroy de Beaumont, lui, a distinctement entendu les trois oui du Pape. Sa reconnaissance silencieuse se fond en larmes de joie. Sa mère ne se doute de rien, et, lorsque le Saint-Père disparaît, elle tend vers lui des bras suppliants ; elle intercède, muette, pour son enfant.

Triste, elle se retourne vers celui-ci, mais elle voit son regard joyeux ; il lui dit : " Je suis guéri ", et tous deux s'en vont, emportant dans leur coeur un hosannah d'actions de grâces.

Le dernier spécialiste qui avait soigné Geoffroy de Beaumont l'examine au retour. Il constate que le pouvoir auditif de chaque oreille, inégal précédemment, est toujours inégal, mais qu'il a doublé de part et d'autre.

Il fait une autre importante constatation. Les tympanes sont toujours dans le même état, les osselets toujours ankylosés, et cependant l'audition est très nettement doublée, améliorée. C'est le fait fréquent de Lourdes ; la lésion persiste, mais la fonction est rétablie.

Le cardinal Andrieu veut voir l'heureux guéri. Il vient avec son curé. Et le cardinal interroge :

— Eh bien ! Monsieur le curé, avez-vous constaté vous-même une amélioration ?

— Ah ! Eminence, il me fallait, pour le confesser, fermer toutes les portes de la sacristie, crier bien fort, et je n'étais pas sûr qu'il m'entende.

— Et maintenant ?

— Maintenant, il se confesse à la grille comme tout le monde.

Voilà le récit de Mme de Beaumont, fidèlement transcrit, tel que nous l'entendîmes au Bureau des constatation, alors que, non loin de moi, un médecin étranger pleurait à l'écouter; tel que je devais sur l'heure le compléter à l'hôtel Royal, où l'heureuse mère et son fils me recevaient au grand salon. Geoffroy de Beaumont m'entendait causant à mi-voix dans la pénombre où nul mouvement apparent des lèvres ne pouvait plus lui en déceler le secret. C'était là le jeune homme qu'il y a dix mois une infirmité mûrait dans ses propres pensées. Et les larmes lui venaient toujours à me raconter l'ineffable bien-être qui l'avait envahi sous la bénédiction du Père des fidèles.

Le rythme ailé des *Ave Maria* nous arrivait par instants, dominant le murmure confus des prières et des cantiques.

Le miraculé du Pape exultait et venait remercier Dieu au pied de la Vierge de Massabielle. 25,000 personnes allaient ici avec lui, chaque jour de cette semaine, nous ramenant l'anniversaire du Souverain-Pontificat de notre bien-aimé Pie X, redire la prière de l'Eglise: *Dominus conservet eum et vivificet eum...* Que le Seigneur le conserve et le garde et lui donne ici-bas la joie de nos fidélités...

Lourdes, août 1913.

JOSEPH BELLENEY.

CONGREGATION DE NOTRE-DAME

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE



LE mardi, 19 août, Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier, évêque de Philippopolis et auxiliaire de Montréal, présidait une cérémonie de vêtiture et de profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

Vingt-quatre novices ont émis les vœux temporaires : Soeurs Rosa Valade, dite Sainte-Victoria, Adrienne Cédilot, dite Saint-Barthélemy, Edith Clark, dite Sainte-Julianna, Alice Raymond, dite Saint-Romain d'Auxerre, Irène Boisvert, dite Saint-Eucher, Blanche Lupien, dite Sainte-Epiphanie, Marie-Ange Pagé, dite Sainte-Marie de la Grâce, Flore Piché, dite Sainte-Ursule-des-Anges, Alda Cantin, dite Saint-Victor-de-Marseille, Isabelle Duteau de Grandpré, dite Sainte-Aimée-du-Sacré-Coeur, Marguerite Dextrateur, dite du Saint-Nom-de-Marie, Albertine Mercure, dite Sainte-Marie-du-Crucifix, Rita Héon, dite Saint-Madeleine-du-Calvaire, Rosine Rémillard, dite Sainte-Emma, Mary Cass, dite Saint-Charles Spinola, Mary Cameron, dite Sainte-Catherine-de-Palma, Catherine Prought, dite Sainte-Oliva, Annie Frehill, dite Sainte-Marie-Agathe, Jessie McDonald, dite Sainte-Marie-du-Rédempteur, Annie Mulcahey, dite Sainte-Paule, et les soeurs Catherine Grady, Alma Blais, dite Séguin, Marie April et Marie Fiset, *converses*.

Ont revêtu l'habit de la Congrégation, : les Soeurs Rachel Therrien, dite Saint-Siméon, Mary Robertson, dite Sainte-Alexandra, Augustine Bray, dite Saint-André de Florence, Blanche Brossard, dite Saint-Stanislas-Marie, Eglantine Foissey, dite Saint-Justinien, Jeannette Bruneau, dite Saint-Jean-de-Ravenne, Marguerite Herrill, dite Saint-James, Juliette Lapointe, dite Sainte-Antonie, Evelyn Garvin, dite Saint-Thomas-du-Rédempteur, Victoire Leblanc, dite Sainte-Marie-Eléonore, Bernadette Métivier, dite Sainte-Hélienne, Stella Bélanger, dite Sainte-Marie-de-la-Résurrection, Jeanun Laroche, dite Saint-Raoul, Catherine McKinnon, dite Sainte-Marie-Jean, et les soeurs Alexina Boisclair, Georgianna Roberge, Albertine Perreault, dite Gendron et Rachel William, *converses*.

Le saint sacrifice a été offert par M. l'abbé A. P. Bernard, p. s. s., qui a adressé la parole en anglais. L'allocution française a été prononcée par M. l'abbé Henri Gauthier, p. s. s.